



# GRAINE DE JEU 2023-2024

*Le Concours des auteurs de jeux de société en herbe !*



## Règlement

- **Définition et conditions de participation** : Être une structure accueillant des enfants, basée en France métropolitaine (Accueil de loisirs, ludothèques, médiathèques, structures spécialisées, écoles...).
- Le jeu concourant à Graine de Jeu doit être inventé et créé par des enfants âgés de 6 à 11 ans, accompagnés par leur(s) encadrant(s).  
Seule une participation par structure est autorisée.

- **Dates et modalités de participation** : Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 au 1<sup>er</sup> Mai 2024. Pour participer au concours, la structure doit renvoyer impérativement par mail les pièces suivantes :

- ✓ Le **bulletin d'inscription** ci-dessous dûment rempli comprenant le présent règlement daté, signé, avec le cachet de l'établissement
- ✓ Une **vidéo de présentation** d'une durée de 20 minutes maximum comprenant :
  - une présentation du matériel
  - une partie filmée

Attention la vidéo est le seul élément dont disposera le jury pour juger votre jeu ! Assurez-vous que les informations sont claires et que les règles du jeu sont bien compréhensibles pour quelqu'un qui ne dispose pas du matériel sous les yeux.

- ✓ La **règle du jeu** sur un document à part

Le bulletin, la règle, ainsi que la vidéo devront être envoyés à l'adresse suivante : [caroline.cattaneo@fm2j.com](mailto:caroline.cattaneo@fm2j.com) avant le 1<sup>er</sup> Mai 2024. Attention, tout dossier renvoyé hors délai, ou tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas étudié.

- **Dotation du concours et détail des prix à gagner** :

- ✓ Un lot de jeux de société pour votre structure, d'une valeur de 200 euros (frais de port compris), que vous recevrez avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2024.





- ✓ Deux places de formation offertes d'une durée d'une journée pour les professionnels de votre structure à choisir dans le catalogue de formation FM2J 2024.

➤ **Modalité de désignation des gagnants** : Les quatre critères suivants permettent d'évaluer les jeux concourants et désigner le gagnant :

- ✓ **Règle du jeu** : La règle écrite est compréhensible. Il n'y a pas d'éléments manquant à la lecture. Des joueurs étrangers au projet peuvent jouer en autonomie juste en lisant la règle.
- ✓ **Jouabilité** : La règle fonctionne sans point de blocage, le jeu est équilibré
- ✓ **Ludicité** : Le jeu donne envie de jouer, le plaisir du jeu est palpable
- ✓ **Créativité** : Originalité du jeu et de ses mécaniques, du thème et du matériel

En dehors de ces quatre critères, la note finale pourra éventuellement être pondérée. Le jury se laisse la possibilité de valoriser ou non certains aspects :

- ✓ **Soin de la vidéo** : La vidéo est compréhensible, l'image stable, les principaux éléments présents pour une bonne compréhension
- ✓ **Adaptation au public** : La difficulté et la durée du jeu sont adaptés aux joueurs visés. La partie ne doit pas dépasser 30 minutes de jeu.
- ✓ **Degré d'autonomie des enfants** : Le jeu est réalisé par les enfants et non par l'encadrant : choix des règles, du thème, réalisation du matériel... L'encadrant est néanmoins présent pour accompagner les enfants dans les éléments techniques : Découverte de jeux, aide à la captation vidéo...
- ✓ **Niveau de culture ludique de l'encadrant** : Le professionnel a une connaissance limitée de l'univers du jeu ou au contraire une grande culture ludique
- ✓ **Processus créatif** : Le nombre de tests réalisés pour faire évoluer le jeu et la qualité des réajustements effectués pour l'équilibrage du jeu sont pertinents
- ✓ ...

Attention les grands jeux sans matériel ne seront pas acceptés. Il est interdit de plagier un jeu existant mais il est pour autant possible et même conseillé de s'en inspirer.

Le jury est composé de spécialistes du jeu : ludothécaires, vendeurs en boutique spécialisées de jeu de société, auteurs de jeux, ou formateurs aux métiers du jeu ... Il se réunira en Mai 2024 pour évaluer les jeux concourants, et donnera sa réponse au plus tard le 30 Juin 2024.

- La vidéo de participation au concours est susceptible d'être publiée sur nos réseaux (Facebook, site internet...).
- Pour toute information complémentaire sur le jeu concours, contactez Caroline CATTANEO à l'adresse suivante : [caroline.cattaneo@fm2j.com](mailto:caroline.cattaneo@fm2j.com) ou laissez un message vocal au 04.72.41.82.19 afin d'être rappelé.

**Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours, et autorise FM2J à utiliser et diffuser la vidéo remise par les participants.**

**Date :**

**Signature :**

**Cachet de l'établissement :**





# DOSSIER D'INSCRIPTION A REMPLIR



## LA STRUCTURE

- Nom et raison sociale de la structure : .....
- Nom et prénom du directeur ou responsable : .....

➤ **Coordonnées de l'établissement :**

- ✓ Téléphone : .....-.....-.....
- ✓ Mail : .....
- ✓ Site internet : .....
  
- ✓ Adresse postale de la structure : .....  
.....  
.....  
.....

- Présentation rapide de la **structure et de ses activités** : .....  
.....  
.....  
.....

Comment **avez-vous connu Graine de Jeu** (*Réponse à entourer*) ? : Facebook / YouTube / Site internet FM2J / Bouche à oreille / Mail FM2J / Autre : .....

## LES PARTICIPANTS

- **Le(s) professionnel(s)** ayant encadré le groupe d'enfants :

Nom	Prénom	Fonction	Contact





➤ **Les enfants** ayant participé à la création du jeu

Nom	Prénom	Age

## LE JEU

➤ Comment **l'idée du jeu** est-elle venue au groupe ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

➤ Quel est le **nom du jeu** ? .....

➤ Quel est le **but et le principe du jeu** ? (Rapidement car la règle du jeu complète devra être jointe au dossier) .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



